

Aspects de l'administration Duplessis

Jean-Guy Genest

Volume 25, numéro 3, décembre 1971

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/303094ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/303094ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Genest, J. (1971). Aspects de l'administration Duplessis. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 25 (3), 389–392. <https://doi.org/10.7202/303094ar>

II

ASPECTS DE L'ADMINISTRATION DUPLESSIS

JEAN-GUY GENEST

*Département des sciences humaines
Université du Québec à Chicoutimi*

Maurice Duplessis a dirigé l'Union Nationale pendant cinq lustres et régi le Québec deux décennies durant. L'espace réservé au présent texte ne permet pas de cerner cette longue carrière dans sa complexité et son étendue. Sans faire abstraction tout à fait des années qui ont suivi le retour de l'avocat trifluvien au pouvoir, à la fin de la deuxième Grande Guerre, nous nous attacherons surtout à effectuer un survol du triennat 1936-1939.

Au cours de ce premier terme, Maurice Duplessis porte une attention particulière au bien-être social. Son gouvernement adopte une législation qui s'imposait depuis longtemps. Les amendements à la loi des pensions de vieillesse, les allocations aux veuves, aux orphelins et aux mères nécessiteuses, votées à cette époque, marquent un tournant heureux dans la politique de bien-être social du Québec.

Le nouveau premier ministre se soucie également de l'honnêteté publique. Il interdit aux ministres la gestion d'entreprises financières ou industrielles faisant affaires avec le gouvernement. Jusqu'en 1936, les conflits d'intérêts étaient nombreux. Plusieurs ministres occupaient des postes dans les conseils d'administration. Cette situation provoquait des dénonciations virulentes pendant les campagnes électorales.

Le gouvernement Duplessis fut aussi actif dans le domaine économique. Il y engouffra des sommes considérables qui doublèrent la dette publique. Il tenta ainsi d'éponger le chômage en lançant des travaux publics d'envergure. Aux Etats-Unis, le président F. D. Roosevelt pratiquait cette politique. Les travaux d'aménagement de la Tennessee datent de cette époque. A l'intention des ruraux, Duplessis établit un système de prêt à bas intérêt. Ce crédit agricole, réclamé depuis longtemps par l'U.C.C., permit à de nombreux agriculteurs d'améliorer ou tout au moins de conserver leur ferme. Duplessis devait d'ailleurs poser un autre geste tout aussi heureux à l'intention des terriens : à son retour au pouvoir, en 1944, il institua une politique d'électrification rurale. L'énergie hydro-électrique transforma bientôt le travail rural et rendit la vie des campagnes plus agréable.

Le crédit agricole et l'électrification rurale rapportèrent des dividendes électoraux au chef de l'Union Nationale. Ces institutions bénéfiques lui attachèrent les agriculteurs. Elles expliquent pour une bonne part la longue fidélité des terriens à son parti.

Certaines attitudes cependant font moins honneur à la mémoire de l'homme d'Etat. Attentif au sort des cultivateurs, il comprit fort mal les revendications ouvrières. En 1937, dix mille tisserands se mettent en grève. Leur travail est exténuant, leur salaire minable et insuffisant. Et l'employeur verse de plantureux dividendes. Pour l'observateur impartial, le bien-fondé des demandes syndicales saute aux yeux. Duplessis et son ministre du travail voient la situation sous un tout autre angle: la grève leur paraît "malheureuse et injustifiable" et les dirigeants syndicaux "retirent un salaire basé sur la chicane".* Au long de sa carrière, Duplessis devait maintenir cette attitude anti-ouvrière ponctuée par les violences de la police lors des grèves célèbres de Louiseville, d'Asbestos ou de Murdochville. La confiance de Duplessis en l'entreprise privée explique en partie son attitude comme elle rend compte jusqu'à un certain point de son opposition à l'étatisation des entreprises hydro-électriques.

Ce refus de retirer l'industrie hydro-électrique du domaine privé est particulièrement étonnant après les campagnes électorales de 1935 et de 1936. L'Union Nationale s'était alors engagée formellement sur cette question. Elu, Duplessis se refusa à recourir à l'étatisation, malgré les pressions et les démissions de ses lieutenants les plus prestigieux, Philippe Hamel, Ernest Grégoire, René Chaloult et Oscar Drouin. Cependant quand Adélard Godbout eut constitué l'Hydro-Québec en 1944, Duplessis accepta le fait accompli. Il permit même à l'entreprise d'Etat de grandir et de se hisser au palier des plus grandes industries canadiennes. A la fin de sa carrière, il est vrai, le vieux chef semble avoir éprouvé des doutes et hésité à continuer dans cette voie: il remit à des intérêts privés les services étatisés de distribution du gaz naturel dans la région de Montréal.

La législation de Duplessis est de valeur inégale. L'ensemble se défend, mais on y retrouve des petites et des mesquineries. Le politicien ne dédaignait pas d'utiliser l'appareil législatif à des fins de propagande. Certaines lois s'inspirent de l'électoratisme le plus caractérisé. C'est le cas de la réduction temporaire des émoluments ministériels en 1936. Celle-ci n'a été en vigueur

* *Le Devoir*, 17 août 1937.

que pendant fort peu de temps. Avant 1939, les membres du Cabinet voyaient déjà le niveau de leur salaire rétabli. Des députés ministériels pouvaient même arrondir leurs revenus en devenant membres de commissions gouvernementales.

D'autres lois n'ont même pas l'excuse d'être rentables sur le plan électoral. Elles portent le cachet de la hargne personnelle du chef du gouvernement. C'est le cas de ses incroyables lois rétroactives. Un chef syndical, un député agressif est soudain atteint par le bras du législateur et passible de sanctions sévères pour un acte posé des mois, voire des années plus tôt. L'adversaire est-il député, le chef du gouvernement peut aller jusqu'à supprimer le comté. René Chaloult et Grégoire Bélanger virent ainsi disparaître leurs circonscriptions en 1938. Le cas de Chaloult était particulièrement odieux. Son comté de Kamouraska uni à celui de Rivière-du-Loup devenait l'un des plus populeux de la province. Il fallut scinder la nouvelle circonscription dès le remaniement suivant.

Mais ce sont là des gestes exceptionnels. Duplessis se montre tel avec l'adversaire irréductible. En face des électeurs, il se met à l'écoute des aspirations profondes de ses compatriotes. Pour plaire à la population canadienne-française, attachée à sa religion, opposée au communisme et soucieuse de conserver son identité, le politicien devient le champion de la religion, le croisé de l'anticommunisme et le héraut de l'autonomie. Il brime les Témoins de Jéhovah au point d'oublier la séparation des pouvoirs et de dicter une ligne de conduite au juge (affaire Roncarelli). Il poursuit les communistes au nom d'une loi *ultra vires* qui fait jeter les hauts cris aux citoyens tant soit peu épris de liberté personnelle.

Ses attitudes autonomistes donnent l'impression qu'il préfère le jeu d'escrime au travail systématique et orienté vers la conclusion d'une entente, vers l'établissement d'un compromis. Il se livre à des attaques répétées contre le gouvernement central, il respecte à peine les convenances dans sa correspondance avec le premier ministre canadien. Aux propositions de celui-ci, le chef québécois répond par un refus global et buté, sans poser un geste positif, sans présenter de contre-propositions valables. En 1945, le gouvernement fédéral soumet un plan de réaménagement fiscal aux provinces. Il était ce projet d'une documentation imposante qui comprend dix volumes. Duplessis se présente à la conférence fédérale-provinciale avec des conseillers assez mal choisis, l'un d'eux possédant la qualité impressionnante de vendeur de journaux. La délégation québécoise n'offre donc

aucune contre-proposition, aucune étude véritable. Elle quitte bientôt la salle de conférence en claquant les portes, pour aller se faire recevoir en triomphe à Québec. Attitude sans doute rentable sur le plan électoral mais fort peu utile à la conclusion d'un accord. Sans doute valait-il mieux ne pas trouver de solution; le cas échéant, il serait utile de charger le fédéral des lacunes du gouvernement provincial.

L'on peut douter d'une autonomie qui pose si peu de gestes et qui ne prend pas les devants pour forcer Ottawa à s'incliner devant le fait accompli. La question de l'impôt sur le revenu des particuliers est ici significative. Duplessis dénonce pendant plus de dix ans la part de l'impôt perçue par l'administration centrale. Celle-ci laisse porter. Lorsque Duplessis se décide, après maintes suggestions, à prélever un impôt sur le revenu des particuliers, le gouvernement fédéral accepte un compromis. Et la partie est gagnée pour le Québec comme pour les provinces. L'on peut mesurer l'avantage que la province aurait tiré d'une politique autonomiste marquée par des actes plutôt que par des fanfaronnades.

Le bilan de l'administration Duplessis comporte des zones grises comme des points brillants. Lui jeter la pierre est facile. Mais est-ce bien à lui qu'il faut reprocher certaines attitudes, certains gestes qui paraissent aujourd'hui inconcevables? Ne faudrait-il pas plutôt reprocher à ses contemporains leur trop grande indulgence, leur adulation et leur aveuglement?